



Municipalité de Saint-Boniface

---

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA**  
**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES**  
**PERSONNES HABLES À VOTER (REGISTRE)**

Je, Julie Désaulniers, Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Boniface certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 544 est de 4,360 :
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 447 ;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement d'emprunt numéro 544 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Julie Désaulniers  
Directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière adjointe

DATE : \_\_\_\_\_